

# Entreprises vous avez un projet ?

Il contribue au développement du territoire  
et à sa transition écologique ?

Nous avons un programme pour vous accompagner !



## TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Programme Territoires d'Industrie  
du Pôle Métropolitain Le Mans - Sarthe 2020-2026



## Qu'est-ce que Territoires d'Industrie ?

Le programme Territoires d'industrie s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires.

L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics et les acteurs industriels afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions pour répondre à ces besoins.

Une ambition de transition écologique est particulièrement attendue dans ce programme. Elle est basée sur des enjeux de transformation du modèle économique, de création de nouvelles filières de formation, d'accompagnement de la mutation des métiers existants et le soutien aux initiatives privées de transition écologique.

## À quoi sert Territoires d'Industrie ?

Le Pôle métropolitain et ses communautés de communes membres vous donne la possibilité de :

- prioriser votre projet par rapport à d'autres projets non situés dans des territoires d'industrie,
- accélérer les délais d'instruction (guichet unique),

- étudier tous les soutiens administratifs et financiers possibles,
- valoriser votre projet.

Votre projet fera l'objet d'une étude prioritaire par la Région, l'Etat et ses opérateurs ou le département pour l'octroi de financement.



## Comment FAIRE ?

### Etape 1 - rôle de l'entreprise

Faire connaître son projet auprès de votre contact local (dernière page).

### Etape 2 - rôle de l'entreprise

Remplir la fiche de description du projet transmise par ce contact.

### Etape 3 - rôle du Pôle métropolitain

Valider les projets proposés par les entreprises dans le programme d'actions Territoire d'Industrie et les soumettre aux partenaires financiers.

### Etape 4 - rôle des partenaires financiers

Etudier les projets et définir les modalités d'accompagnement.

# Qui peut déposer un projet ?

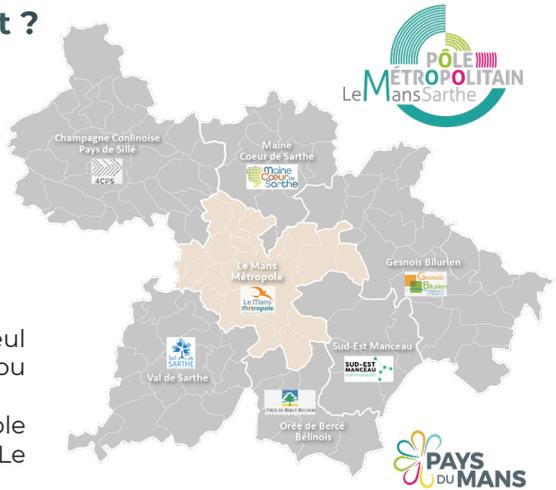
Que vous soyez :

- une entreprise industrielle,
- un sous-traitant d'entreprise industrielle,
- un groupement d'entreprises
- une collectivité (commune, communauté de communes...),

ce programme vous concerne !

Les projets peuvent être portés seul ou avec des structures publiques ou privées.

Le dispositif s'applique à l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe.



## Un programme d'actions construit autour de 5 axes :

1



**Attirer :** favoriser l'attractivité du territoire et des métiers de l'industrie

Exemples :

Projet de pépinière d'entreprises industrielles en lien avec les nouvelles mobilités.

Souhait de mener une étude sur l'amélioration de la mobilité au niveau d'une zone d'activités.

Fonds régional territoire d'industrie : financement à 50 % (plafonné à 10 000 €) d'une étude portée par un EPCI ou un groupement d'entreprises en lien avec le développement industriel du territoire.



3



**Recruter :** faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises

Exemple :

Souhait de recruter un jeune diplômé pour structurer une nouvelle activité dans mon entreprise.

VTE : 12 000 € versés à l'entreprise pour un poste en lien avec la transition écologique (8 000 € pour un poste classique), 1 200 € versés au jeune par Action logement (prise en charge d'une partie du loyer).



**Innover :** accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique

Exemples :

Projet de développement d'un écosystème local sur une nouvelle filière : création d'un démonstrateur unique en France pour la production d'une énergie renouvelable.

Développer un projet de transformation vers l'Industrie du futur.

Mettre ou développer en commun des moyens techniques et de production avec d'autres industriels.

2



**Simplifier :** accélérer les procédures administratives

Exemples :

Les délais d'instruction administrative incompatible avec les projets.

Demande de dérogation administrative ou réglementaire pour un projet innovant.

4



**Relancer :** suite à la pandémie de covid-19, développer une approche de relocalisation,

de relance verte, de diversification des activités des entreprises, de soutien des activités les plus touchées par la crise sanitaire et économique.

5

# Contacts

## Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe / Pays du Mans

Annabelle Clairay - Coordination du programme

02 43 51 23 23 - territoireindustrie@paysdumans.fr

### Vos contacts locaux :

**Le Mans Métropole**

 — Alexandre Rotier 06 49 53 00 59  
 Jeanne Mahé 06 78 00 32 07  
 Gaëtan Détails 07 85 85 87 98  
 Christophe Lecourt 06 86 41 05 64

 — solutions&co  
 L'agence de développement économique

### Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

 — En cours de recrutement  
 Gaëtan Détails 07 85 85 87 98

 — solutions&co  
 L'agence de développement économique

### Communauté de communes du Gesnois Bilurien

 — Jeanne Mahé 06 78 00 32 07

 — solutions&co  
 L'agence de développement économique

### Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

 — En cours de recrutement  
 Gaëtan Détails 07 85 85 87 98

 — solutions&co  
 L'agence de développement économique

### Communauté de communes de l'Orée de Bercé Béloinois

 — Audrey Jarossay 02 43 47 02 20  
 Gaëtan Détails 07 85 85 87 98

 — solutions&co  
 L'agence de développement économique

### Communauté de communes du Sud Est Manceau

 — Céline Fourmy 06 26 34 46 00  
 Gaëtan Détails 07 85 85 87 98

 — solutions&co  
 L'agence de développement économique

### Communauté de communes du Val de Sarthe

 — Sylvestre Baptista 02 43 83 51 12  
 Christophe Lecourt 06 86 41 05 64

 — solutions&co  
 L'agence de développement économique

## Programme d'actions du dispositif Territoires d'Industrie du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe

Numéro	Intitulé	Axe 1 – Recruter	Axe 2 – Innover	Axe 3 – Attirer	Axe 4 – Simplifier	Axe 5 – Relancer
1	Création d'une pépinière d'entreprises avec espace de coworking – CdC Val de Sarthe		X	X		X
2	Création d'une pépinière d'entreprises – CU Le Mans Métropole		X	X		X
3	Développement de l'écosystème hydrogène ECOH2 : Création d'un démonstrateur de gazéification du chanvre pour produire de l'hydrogène vert local	X	X	X		
4	Développement de Biodevas, leader des Biosolutions Agricoles	X	X			X
5	Développement de la production de pâte à papier recyclée par la Papeterie Le Bourray	X	X			X
6	Construction d'un nouveau bâtiment et acquisition de matériel de production - SAS Prunier	X	X			X
7	Soutien du recrutement de 20 Volontariats Territoriaux en Entreprise (VTE et VTE vert)	X		X		
8	Chef de projet TI	X				
9	Projet Paddock : création d'une usine partagée avec pépinière industrielle pour les nouvelles mobilités et projets industriels liés	X	X	X		
10	Rénovation du Campus de Formation - CCI Le Mans/Sarthe	X		X		
11	Extension du bâtiment et modernisation de l'outil de production du site de Connerré	X	X			